

## Bulletin d'histoire politique

**Marc V. Levine, La reconquête de Montréal, traduit de l'anglais par Marie Poirier, Montréal, VLB-Éditeur, 404-[4] p.**

Michel Paillé



Volume 6, numéro 2, hiver 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063662ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063662ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique  
Comeau & Nadeau Éditeurs

### ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce compte rendu

Paillé, M. (1998). Compte rendu de [Marc V. Levine, *La reconquête de Montréal*, traduit de l'anglais par Marie Poirier, Montréal, VLB-Éditeur, 404-[4] p.] *Bulletin d'histoire politique*, 6(2), 165–170. <https://doi.org/10.7202/1063662ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

À notre avis, les chapitres les plus intéressants sont ceux consacrés aux deux guerres mondiales. Dans le chapitre portant sur la conscription de 1917, l'auteur fait bien ressentir au lecteur la montée de la tension face à cette mesure qui se soldera par les émeutes de Québec. Aussi, Lacoursière démontre de façon efficace comment la Loi du service militaire (conscription) a été instaurée par étapes, de façon progressive par le gouvernement Borden. Ici, les citations des politiciens, bien choisies par Lacoursière, ont beaucoup plus d'impact. Trop souvent délaissé par les ouvrages de synthèse, le conflit de 1939-45 est également mis à l'avant-plan. En effet, l'auteur consacre quatre chapitres à l'événement, permettant ainsi d'en montrer toute la teneur et l'importance. D'ailleurs, vu le large lectorat dont bénéficie ce livre, il est permis de croire que la couverture substantielle de cet événement plaira à ceux qui ont été touchés de près ou de loin par ce conflit.

En somme, Lacoursière nous livre un ouvrage de synthèse purement descriptif, sans véritable analyse, plutôt faible au niveau de la vulgarisation et qui ne tient pratiquement pas compte des nouveaux courants de recherche en histoire du Québec. S'adressant à un public différent, la «vienne» synthèse de l'histoire du Québec de Linteau, Durocher, Robert (et Ricard) demeure, malgré ses lacunes, l'ouvrage de référence dans le domaine. En comparaison, la synthèse de Lacoursière, malgré son caractère de «nouveau», n'apporte rien de neuf aux connaissances sur l'histoire du Québec.

Éric Leroux  
Université de Montréal

Marc V. Levine, *La reconquête de Montréal*,  
traduit de l'anglais par Marie Poirier, Montréal,  
VLB-Éditeur, 404-[4] p.

Publié à Philadelphie en 1990 sous le titre *The Reconquest of Montreal Language Policy in a Bilingual City*, ce livre de Marc V. Levine vient de paraître en français au Québec. Puisque son axe principal traite de politique linguistique, une simple traduction eut été une erreur car, en ce domaine, les événements se bousculent rapidement et nos connaissances s'additionnent régulièrement. L'auteur, comme l'éditeur, l'ont très bien compris en présentant un ouvrage dont «plus du quart du contenu (...) est nouveau ou révisé» (p. 9). Essentiellement, M. Levine a revu trois chapitres (V, VI et VII) et a refait complètement le dernier (VIII).

La lecture de ces quatre chapitres fait voir l'apport de sources récentes et variées. Incontournables, le recensement canadien de 1991 et les données statistiques du Conseil scolaire de l'île de Montréal comme de la Commission des écoles catholiques de Montréal s'y trouvent exploités. De même, pour ce qui est d'importantes publications gouvernementales tels le *Bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995*, l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* ainsi que certains avis du Conseil supérieur de l'éducation. En ce qui a trait à la question scolaire, comment ne pas tenir compte des ouvrages de Dubois, de Ouellet et Pagé, de Giroux, de Hoang-Tran, etc. Quant à la dimension économique, M. Levine a profité des études de Vaillancourt, Béland, Monnier, Champagne, etc., sans oublier les rapports du *Comité interministériel permanent du développement du Grand Montréal* et du *Groupe de travail sur Montréal et sa région*. Enfin, l'auteur tire largement profit des journaux, *Le Devoir* et *The Gazette* en particulier.

C'est la dimension démographique de la question linguistique qui nous invite à ce compte rendu. Plus précisément, c'est la réflexion de M. Levine quant à l'avenir du français à Montréal qui nous interpelle particulièrement. Car l'auteur n'est pas qu'historien. Tant dans l'édition américaine de 1990 que dans la traduction française revue et augmentée, M. Levine raconte la «reconquête francophone» de Montréal jusqu'à toucher l'actualité la plus chaude. Il n'y avait alors qu'un pas à franchir pour se questionner sur les aboutissants des tendances lourdes de cette fin de siècle.

Eu égard à la baisse relative du nombre de personnes de langue française à Montréal, baisse qu'il appelle la «défrancophonisation», Marc V. Levine ose formuler une question fondamentale que certains préfèrent ne pas se poser: «[la] question clé pour l'avenir du français à Montréal est de savoir si la tendance à la baisse du nombre de résidants de langue française est un signe avant-coureur de la «défrancisation» de l'île et de la région» (p. 357). En d'autres mots, M. Levine se demande s'il est plausible que, «même si le français est parlé dans un nombre moins grand de foyers montréalais, il demeurera la «langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires», le but visé par la Charte de la langue française» (p. 361), et reformulé en 1996 (1).

Dans l'édition américaine de 1990, M. Levine avait quasi éludé cette question en alléguant que l'île de Montréal fait partie d'une région métropolitaine très nettement francophone, que les enfants d'immigrants sont désormais scolarisés en français et que la fécondité pouvait remonter comme semblait l'indiquer l'indice synthétique de fécondité de la fin des

années 80. (2) Fort du recensement de 1991 qui montrait que nos projections démographiques n'étaient en rien alarmistes et compte tenu des nouvelles projections de Termote (3), M. Levine fouille davantage cette question sans nous servir les clichés et les réponses toutes faites de ceux que la prospective dérange (4).

En effet, il peut être facile de se reconforter de la diminution relative des francophones de Montréal en affirmant que la dénatalité, l'étalement urbain, la concentration des immigrants, l'affaiblissement des régions, l'attrait pour l'anglais, etc., sont des phénomènes propres au continent, voire à l'ensemble de la planète. Bien que l'auteur fasse observer, d'une part, que la population anglophone de grandes agglomérations telles Toronto, New York et Los Angeles a fortement diminué et que la population immigrée y est plus importante qu'à Montréal, il note, d'autre part, que «dans ces villes, l'anglais est la langue dominante et celle qu'adoptent les immigrants» (p. 357). Contrairement à la situation du français à Montréal, il y a peu de risque, écrit M. Levine, que dans ces villes nord-américaines «la "désanglophonisation" (diminution de la proportion des autochtones anglophones) n'entraîne une "désanglicisation" (perte du caractère anglais) de la vie économique et sociale» (p. 358).

Bien que se référant aux théories sociolinguistiques selon lesquelles une masse critique de locuteurs particulièrement unilingues est nécessaire «pour soutenir une communauté linguistique» (p. 362), M. Levine ne conclut pas d'emblée que le français soit en régression à Montréal. Car, écrit-il, «le renforcement du français comme langue utilitaire et langue du travail à Montréal pourrait suffire à le soutenir» (p. 362) comme c'est le cas pour l'anglais ailleurs en Amérique du nord. Toutefois, il reconnaît que l'on ne peut concevoir «comment la diminution du nombre des francophones dans l'île de Montréal pourrait être favorable à l'avenir du français» (p. 362). C'est ce qui l'amène à formuler à nouveau le diagnostic qu'il présentait en 1990, diagnostic semblable à celui qu'énonçait en 1996 le *Comité interministériel sur la situation de la langue française* (5): «certes, il y a eu reconquête linguistique de Montréal, mais, dans les années quatre-vingt-dix, il devient évident que cette reconquête est fragile» (p. 352).

Face à ce constat, M. Levine mesure adéquatement l'importance relative des facteurs démographiques à l'œuvre dans la dynamique des groupes linguistiques de Montréal. En ce qui concerne les transferts linguistiques, cette interface entre la francisation et la francophonisation (p. 359-360), l'auteur reconnaît pertinemment la lenteur toute naturelle du phénomène et le peu

de poids qu'il présente jusqu'à maintenant eu égard, notamment, à la fécondité et à l'immigration internationale (p. 388-389, note 14). Fort de cette analyse, il fait remarquer les limites d'une politique linguistique (p. 382). Puisque les nouveaux enjeux débordent le cadre d'une loi linguistique, force est de reconnaître que «c'est dans les domaines de la politique d'immigration, de la politique familiale et du développement économique urbain que l'avenir du français se jouera» (p. 382-383).

Sans rien enlever au brio de ce livre, il est toutefois deux points que Marc V. Levine aurait dû approfondir un peu plus. Ces questions concernent le secteur d'enseignement de langue anglaise.

En ce qui a trait aux inscriptions à l'école anglaise, M. Levine montre bien leur déclin plus rapide que celles des écoles françaises, différence essentiellement due au fait que la Charte de la langue française oriente, depuis vingt ans, les enfants des immigrants au secteur d'enseignement francophone plutôt qu'anglophone. Cependant, il ne voit que les enfants venus des autres provinces canadiennes comme exceptions pour accéder, en vertu de la «clause Canada», à l'école anglaise au Québec (p. 231). Il oublie de faire état des exemptions, exceptions et dérogations de la Loi 101 elle-même (6) qui permet à certains enfants de s'instruire au primaire et au secondaire en anglais. La plus importante de ces modalités fait entrer à l'école anglaise les enfants dont les parents séjournent de façon temporaire au Québec (7). Entre 1977 et 1996, 24000 enfants ont bénéficié de l'ensemble de ces mesures d'exceptions (8).

De plus, M. Levine déduit incorrectement qu'«il est inévitable que la population scolaire anglophone deviendra de plus en plus exclusivement anglophone» (p. 231) du fait que les enfants d'immigrants, majoritairement allophones, vont à l'école française. Or, bien que la proportion d'écoliers de langue maternelle anglaise ait régulièrement augmenté jusqu'à 70 %, elle demeure relativement stable depuis le début des années 90. (9) Outre que quelques milliers de francophones et que de nombreux allophones conservent et exercent leur droit d'accès à l'école anglaise — c'est le cas de deux Italo-Québécois sur trois — quelques facteurs expliquent ce plafonnement. Le plus important, selon nous, découlerait de l'exogamie linguistique. En effet, comme il suffit qu'un seul des parents ait droit pour ses enfants à une scolarisation en anglais, il s'ensuit que tous les cas d'exogamie élargissent le bassin potentiel de recrutement du secteur d'enseignement en langue anglaise. (10)

Pour terminer, notons deux expressions incorrectes que Marc V. Levine utilise quelques fois: «nationalistes francophones» (p. 231, 358, 362) et «francophones de souche» (p. 361 deux fois, 369). Dans le contexte où elles sont utilisées, ces expressions sont réductrices.

Que les souverainistes francophones soient les plus ardents défenseurs de la politique linguistique, tout le monde en convient. Cependant, cette expression laisse sous-entendre qu'il ne s'en trouve pas chez les fédéralistes d'expression française. Gardons toujours à l'esprit que c'est un gouvernement du Parti libéral qui a fait du français la langue officielle du Québec et qui a été le premier à légiférer dans le domaine de l'aménagement linguistique.

En ce qui a trait à l'expression «francophones de souche», elle est exclusive plutôt qu'inclusive lorsque M. Levine l'utilise pour parler de la «défranco-phonisation» de Montréal (p. 361). En effet, les projections démographiques auxquelles l'auteur fait référence incluent dans la population montréalaise francophone, outre les Amérindiens et les Britanniques francisés, «les immigrants francophones et tous les Québécois de diverses langues, nés ici ou ailleurs, qui ont fait du français leur langue d'adoption» (11). On en comptait près de 700 000 au recensement de 1991 dans l'ensemble du Québec, soit un francophone sur huit. Mais cette erreur, chez M. Levine, est bien pardonnaible car elle est fort répandue ici-même (12).

**Michel Paillé**  
**Conseil de la langue française, Québec**

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Le dernier énoncé de politique linguistique reformulait cet objectif de faire du français «la langue officielle et la langue commune de tous les citoyens du Québec»; voir Gouvernement du Québec, *Le français langue commune: proposition de politique linguistique*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, p. 5.
2. Levine, Marc V., *The Reconquest of Montreal: Language Policy and Social Change in a Bilingual City*, Philadelphie, Temple University Press, 1990, p. 210-212.
3. Termote, Marc, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal, 1991-2041*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1994, 6-76-66 p.
4. Idem, «Langue: quand les prévisions démographiques dérangent», *La Presse*, 23 juin 1993.
5. *Bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, p. 238; à l'avenir *Bilan*.

6. Charte de la langue française, art. 81, 85 et 85.1 ; dans le cas des enfants qui présentent des difficultés graves d'apprentissage, l'admissibilité à l'école anglaise vaut également pour leurs frères et sœurs.
7. Il est possible de déclarer que l'on séjourne ici à titre temporaire après être entré au Québec, à demeure, par les voies normales de l'immigration internationale. Une fois la citoyenneté canadienne obtenue par l'un des parents, l'admissibilité temporaire à l'école anglaise se transforme en droit permanent pour les enfants concernés, leurs frères et sœurs et leurs descendants.
8. Venne, Michel, «La "clause grand-père"», *Le Devoir*, 18 sept. 1996.
9. Calculs de l'auteur d'après le *Bilan*, *op.cit.*, p. 293-294.
10. De 1990 à 1992 inclusivement, le tiers des anglophones qui se sont mariés au Québec l'ont fait avec une personne qui n'était pas de langue maternelle anglaise. Paillé, Michel, «Aperçu des mariages interlinguistiques au Québec», Congrès de l'ACFAS, Trois-Rivières, 14 mai 1997. En toute honnêteté pour M. Levine, il faut noter que la nuptialité est un sujet fort peu étudié jusqu'à maintenant dans ses aspects linguistiques.
11. Paillé, Michel, «Pour en finir avec les "pure laine"», *Le Devoir*, 5 janvier 1996.
12. Gramshammer, Élisabeth, «Les mythes ont la vie dure», *La Presse*, 4 sept. 1997.